



Cosma Wilungula Balongelwa, Administrateur Délégué Général, Institut Congolais pour la Conservation de la Nature (ICCN)

La biodiversité de la RDC et ses parcs nationaux

La RDC possède une longue tradition en matière de conservation de la nature avec la création du premier parc national d'Afrique : le Parc national des Virunga en 1925. Les aires protégées totalisent plus de 8% du territoire national (200.000 km²), dont environ 6% des forêts protégées sur 56% du pays. La volonté politique en matière de conservation de la nature est d'ériger 15% du territoire national en aires protégées, soit 350.000 km². Ce vaste réseau comprend 7 parcs nationaux et 62 domaines et réserves de chasse, dont 5 sites du Patrimoine mondial. La crise socioéconomique, depuis plus d'une décennie de conflits armés, fait encore peser de graves menaces sur l'ensemble de sa biodiversité et ses aires protégées. Pourtant, beaucoup de ces espèces animales et végétales constituent des réservoirs génétiques. Cette riche biodiversité peut remplir les fonctions vitales essentielles en faveur de l'homme de par ses éléments constitutifs de la faune et de la flore. C'est une ressource avec laquelle nos populations et l'humanité ont toujours entretenu des relations revêtant des caractères aussi variés que possible se résumant par des considérations sacrées, socioculturelles, éducatives, commerciales, touristiques, scientifiques, épidémiologiques, alimentaires, etc. Une utilisation et une exploitation rationnelles devraient contribuer à la réduction de la pauvreté et surtout au développement humain en milieu rural. Les responsables et autres opérateurs politiques et scientifiques doivent assurer une meilleure conservation de sa biodiversité et envisager les stratégies appropriées pour une exploitation judicieuse et diversifiée au bénéfice du citoyen congolais et de l'humanité entière.